

# Fiche signalétique

## Solution de Bisulfite de Sodium

### 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: Solution de Bisulfite de Sodium
<b>Utilisations</b>	: Fabrication de parfums, produits pharmaceutiques, produits photochimiques, agents de blanchiment et papiers.
<b>Headquarters</b>	: Marsulex Inc. 111 Gordon Baker Road Suite 300 North York, ON M2H 3R1 (416) 496-9655 www.marsulex.com
<b>FS rédigée par</b>	: Services réglementaires KMK inc.
<b>En cas d'urgence</b>	: Canada: CANUTEC +1-613-996-6666 US: CHEMTREC +1-800-424-9300
<b>Type de produit</b>	: Liquide.

### 2. Identification des dangers

#### Vue d'ensemble des urgences

<b>Couleur</b>	: Jaune. [Pâle]
<b>État physique</b>	: Liquide. [Clair.]
<b>Odeur</b>	: Acre. Sulfureux.
<b>Mention d'avertissement</b>	: ATTENTION!
<b>Mentions de danger</b>	: PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES CUTANÉES ET DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.
<b>Précautions</b>	: Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<b><u>Effets aigus potentiels sur la santé</u></b>	
<b>Inhalation</b>	: Le produit est irritant pour le nez, la gorge et les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Peut causer des réactions allergiques chez certains asthmatiques et chez les personnes sensibles au sulfite. L'ingestion d'une quantité importante du produit peut provoquer des nausées, des dérangements gastro-intestinaux et des douleurs abdominales. Peut causer une dépression du système nerveux central (CNS), des nausées et vomissements, des diarrhées, des coliques aiguës et même entraîner la mort.
<b>Peau</b>	: Le bisulfite de sodium peut causer des irritations de la peau telles que : rougeurs, enflures, éruptions, desquamation et vésication.
<b>Yeux</b>	: Les vapeurs de ce produit sont irritantes pour les yeux. Ce produit provoque de l'irritation, de la rougeur, de la douleur et peut même causer des brûlures si non traité.
<b><u>Effets chroniques potentiels sur la santé</u></b>	
<b>Effets chroniques</b>	: Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 2. Identification des dangers

- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, yeux.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
respiration sifflante et difficultés respiratoires  
asthme
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : L'inhalation de vapeurs peut aggraver l'asthme aigu ou chronique ainsi que les maladies pulmonaires chroniques telles que l'emphysème et la bronchite. Peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles au sulfure.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

### États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Bisulfite de sodium	7631-90-5	30 - 44

### Canada

Nom	Numéro CAS	%
Bisulfite de sodium	7631-90-5	30 - 44

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 20 minutes en prenant soin de maintenir les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage. Obtenir IMMÉDIATEMENT des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau avec de l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Commencer le rinçage pendant le retrait des vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste. Le retrait de soufre fondu solidifié sur la peau requiert une assistance médicale.
- Inhalation** : Déplacer la victime à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste. Appliquer la respiration artificielle SEULEMENT en cas d'arrêt respiratoire. Administrer la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) uniquement en l'absence de respiration ET de pouls. Obtenir IMMÉDIATEMENT des soins médicaux.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Ingestion** : NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Si la victime est consciente et ne souffre pas de convulsions, lui faire rincer la bouche et boire de ½ à 1 verre d'eau pour diluer le produit. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime vers l'avant, la tête baissée, pour éviter l'inhalation du vomi; lui faire rincer la bouche et lui redonner de l'eau. Communiquer IMMÉDIATEMENT avec le centre antipoison local. Il peut être nécessaire de provoquer les vomissements; le cas échéant, cette procédure doit être faite sous la direction d'un médecin ou du centre antipoison. Transporter IMMÉDIATEMENT la victime vers un centre hospitalier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de soufre  
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : L'inhalation de vapeurs peut aggraver l'asthme aigu ou chronique ainsi que les maladies pulmonaires chroniques telles que l'emphysème et la bronchite. Peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles au sulfure.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Petit déversement** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.
- Grand déversement** : Retirer toutes les sources d'ignition. Aérer la zone sinistrée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts ou cours d'eau. Endiguer la zone à l'aide d'une matière inerte (sable, terre, etc.). Colmater ou réduire la fuite si cela peut se faire sans danger. Déposer la matière dans des contenants aux fins de récupération ou d'élimination seulement si le contenant est capable de résister à la matière. Envisager la neutralisation et l'élimination sur place. Assurer une décontamination adéquate des outils et de l'équipement après le nettoyage. Se conformer aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux sur les déversements à

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

déclarer.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Éviter le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Entreposer à une température au-dessus du point de congélation (Section 9). Les températures idéales d'entreposage se situent entre 20 et 27 degrés Celsius. Entreposer dans un endroit à l'épreuve de la corrosion et loin de substances incompatibles. Entreposer dans des contenants fermés et étanches, de préférence ceux du fournisseur. Entreposer dans un endroit frais, bien aéré et éloigné des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les réservoirs d'entreposage doivent être faits de polyéthylène, de polypropylène, de plastique renforcé de fibre de verre, de polyéthylène réticulé (XLPE), ou d'acier inoxydable 316 pour éviter tout problème de corrosion. Les réservoirs doivent être munis d'un évent évacuant les vapeurs alcalines dans un système de récupération ou un épurateur. Les réservoirs doivent être protégés contre l'entrée d'eau, et être maintenus structurellement dans un état sécuritaire et fiable.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Sodium, bisulfite de	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). <b>NIOSH REL (États-Unis, 6/2008).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 10 heure(s). <b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).

### Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	Notations
Sodium, bisulfite de	US ACGIH 1/2009	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 6/2008	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 6/2008	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 6/2008	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 6/2008	-	5	-	-	-	-	-	-	-	

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

**Procédures de surveillance recommandées** : Il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

**Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion.

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

### Protection individuelle

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Respiratoire** : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé : Porter un respirateur approprié approuvé par le NIOSH si les niveaux de concentration excèdent les limites d'exposition sécuritaires.
- Mains** : Utilisez des gants appropriés pour le travail ou la tâche effectuée. Recommandé : Néoprène, de PVC, de vinyle ou de caoutchouc.
- Yeux** : Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition. Recommandé : Lunettes étanches anti-éclaboussures.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé : Combinaisons ou tablier
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. [Clair.]
- Couleur** : Jaune. [Pâle]
- Odeur** : Acre. Sulfureux.
- pH** : 3.8 à 5.2 [Acide.]
- Point d'ébullition/condensation** : 104°C (219.2°F) @ 20°C
- Point de fusion/congélation** : 6°C (42.8°F)
- Densité relative** : 1.33 g/cm<sup>3</sup>
- Pression de vapeur** : 10.4 kPa (78 mm Hg)
- Solubilité** : Soluble en toute proportion dans l'eau.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières à éviter** : Les oxydants forts peuvent causer une violente réaction exothermique; les acides de Lewis ou minéraux (le processus d'acidification libère du dioxyde de soufre gazeux).
- Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition thermique sont toxiques et contiennent des oxydes de soufre.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Polymérisation Dangereuse** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Sodium, bisulfite de Solution de Bisulfite de Sodium	DL50 Orale DL50 Orale	Rat Rat	2 g/kg 2000 mg/kg	- -

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité chronique

#### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Sodium, bisulfite de	A4	3	-	-	-	-

## 12. Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Non établi

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Sodium, bisulfite de	Aiguë CL50 119000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Adult	48 heures
	Aiguë CL50 240000 ug/L Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adult	96 heures
Solution de Bisulfite de Sodium 10-30%	Aiguë CL50 240 ppm	Poisson	96 heures

Toxicité des produits de biodégradation : Les produits de dégradation sont toxiques.

Produits de dégradation : Non applicable.




## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.


Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN2693	SOLUTION AQUEUSE DE BISULFITE, N.S.A. (Sodium, bisulfite de)	8	III		Quantité à déclarer 5000 lb (2270 kg)
Classification pour le TMD	UN2693	SOLUTION AQUEUSE DE BISULFITE, N.S.A. (Sodium, bisulfite de)	8	III		-
Classe IMDG	UN2693	SOLUTION AQUEUSE DE BISULFITE, N.S.A. (Sodium, bisulfite de)	8	III		-

## 14 . Informations relatives au transport

Classe IATA-DGR	UN2693	SOLUTION AQUEUSE DE BISULFITE, N.S.A. (Sodium, bisulfite de)	8	III		-
-----------------	--------	--	---	-----	---	---

GE\* : Groupe d'emballage

Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer.

AERG : 154

## 15 . Informations réglementaires

### États-Unis

#### Classification HCS

: Matières corrosives  
Matière sensibilisante  
Effets sur les organes cibles

#### Réglementations États-Unis

: **TSCA 8(a) PAIR:** Sodium, bisulfite de  
**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses:** Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304 plan d'urgence et préavis:** Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304/311/312 substances dangereuses:** Sodium, bisulfite de

**SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers:** Sodium, bisulfite de: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)

**CWA (Clean Water Act) 307:** Aucun produit n'a été trouvé.

**CWA (Clean Water Act) 311:** Sodium, bisulfite de

**CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels:** Aucun produit n'a été trouvé.

**CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées:** Aucun produit n'a été trouvé.

**CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées:** Aucun produit n'a été trouvé.

#### Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)

: Non inscrit

#### Clean Air Act Section 602 Class I Substances

: Non inscrit

#### Clean Air Act Section 602 Class II Substances

: Non inscrit

#### DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)

: Non inscrit

#### DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)

: Non inscrit

#### Réglementations d'État

: **Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Connecticut - Inpection des substances dangereuses:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances en Floride:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Publication de Louisiane:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Déversement en Louisiane:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Déversement dans le Massachusetts:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dans le Massachusetts:** Les composants suivants sont répertoriés:

## 15 . Informations réglementaires

Sodium, bisulfite de

**Michigan - Matériel critique:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses dans le Minnesota:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses dans le New Jersey:** Les composants suivants sont répertoriés: Sodium, bisulfite de

**Déversement dans le New Jersey:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques:** Aucun des composants n'est répertorié.

**New York - Substances dangereuses à effets aigus:** Les composants suivants sont répertoriés: Sodium, bisulfite de

**Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir:** Les composants suivants sont répertoriés: Sodium, bisulfite de

**Substances dangereuses dans le Rhode Island:** Aucun des composants n'est répertorié.

### Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.

### Canada

#### **SIMDUT (Canada)**

- : Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
- Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).
- Class E: Matières corrosives

#### **Listes canadiennes**

- : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Aucun des composants n'est répertorié.
- ARET canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.
- NPRI canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances désignées en Alberta:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances désignées dans l'Ontario:** Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances désignées au Québec:** Aucun des composants n'est répertorié.

#### **Inventaire du Canada**

- : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Réglementations Internationales

#### **Listes internationales**

- : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire du Japon:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire de Corée:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

#### **Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques**

- : Non inscrit

#### **Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques**

- : Non inscrit

## 15 . Informations réglementaires

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

## 16 . Autres informations

### États-Unis

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES CUTANÉES ET DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

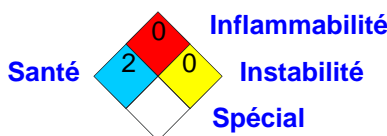
Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	*	2
Inflammabilité		0
Risques physiques		0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

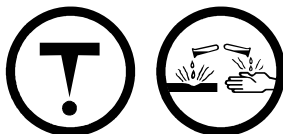
Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



### Canada

SIMDUT (Canada) :



### Références

: - 29CFR Partie 1910.1200 Réglementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. -Fiche signalétique du fabricant.

Date d'édition : 11/15/2009

Date de publication précédente : 11/30/2008

## 16 . Autres informations

Version : 6

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

